



Spiritualité [Anthropologie](#) Ecologie Intégrale Entrepreneurs Consommateurs Epargnants Collectivités publiques

Institut François Neveux

2 09 2024

DOSSIER

0 commentaires

Par Marc Reynaud

Le personnalisme : troisième voie entre libéralisme et totalitarisme ? *Le personnalisme, comme base philosophique de l'économie de communion ?*

1. Le Personnalisme ne peut pas être ignoré pour asseoir les fondements philosophiques de l'Économie de communion. Il a profondément marqué une génération de catholique au milieu du xx^{ème} siècle par les perspectives qu'il offrait dans le renouvellement de la vision de l'homme. Courant suffisamment puissant pour être toujours actif au xxi^{ème} siècle ainsi il nous semble important réunir au sein d'une même analyse les différents auteurs qui en sont les créateurs et les propagandistes, sans oublier les réticences ou les réserves de certains.

Nous commencerons par un peu d'histoire, pour faire connaissances avec les fondateurs et le contexte au sein duquel ils ont évolué. Ensuite, dans le fil des débats des années 30, nous essayerons de répondre à la question : la cité est-elle pour l'homme ou l'homme pour la cité, en convoquant les protagonistes et en demandant, aussi, à la Pensée sociale de l'Église de nous éclairer ? Enfin, nous proposerons un premier essai de synthèse sur ce qui pourrait servir de base philosophique de l'Économie de communion en termes de personne et de son rapport au bien commun et à la cité.

I. Un peu d'histoire : les protagonistes et le contexte	4
1. Jacques Maritain (1882-1973) : « la primauté du spirituel »	4
De l'anti-modernisme au personalisme	4
Pour un réalisme critique et une philosophie de l'être.....	4
2. François Perroux (1903-1987) :	5
Une vision économique fondée sur une anthropologie chrétienne	5
La troisième voie	5
Un humaniste chrétien : « Pour un développement plénier de l'Être humain »	5
Les sources d'inspiration philosophique et spirituelles de Perroux.....	7
La naissance d'un « personalisme communautaire »	8
Une philosophie de l'action ordonnée à l'universel ?	8
Une philosophie de la civilisation au service d'un nouveau développement	9
3. Emmanuel Mounier (1905-1950) : fondateur du personalisme	10
Une vie brève et une influence durable	11
Le personalisme communautaire : le primat du spirituel, réponse à la crise de civilisation	11
Les grandes idées du personalisme : une 3 ^{ème} voie ?	12
Quelques interrogations restent en suspens	12
 II. La cité est-elle pour l'homme ou l'homme pour la Cité ?	13
1. L'approche « conservatrice » : la personne ordonnée au bien commun d'après l'analyse de Arnaud de Lassus.....	13
2. « Les équivoques du personalisme » : la personne n'est pas sa propre fin dans l'analyse lors du Colloque Joseph Vialatoux et Jean Lacroix. Université catholique de Lyon en janvier 2008.....	14
La nécessaire distinction entre individualité et personnalité	14
Pas de révolution radicale mais d'abord notre transformation personnelle.....	15
Non à un nouveau rationalisme moral d'inspiration kantienne	16
La personne humaine en péril selon la pensée de Marie-Etiennette Bély	16
Affirmation de la primauté morale, de l'éminente dignité de la personne	17
Edifier des communautés ouvertes à la communauté trinitaire	17
2. La personne et sa relation au bien commun dans la Pensée sociale de l'Eglise	18
L'amour trinitaire origine et fin de la personne humaine	18
Les différents profils de la nature humaine selon la pensée sociale de l'Eglise.....	18
La personne et le bien commun	19
3. La cité est PAR et POUR l'homme ; et l'homme est PAR et POUR la cité selon la pensée de la Fraternité Saint Pierre	20
Pour une application prudente et mesurée du principe de totalité	20

Ni la cité, ni l'homme ne sont une fin dernière.....	21
La cité est par et pour l'homme ; l'homme est par et pour la cité.....	22

III. Le statut de la personne dans la perspective d'une économie de communion.....22

Le continuum entre le spirituel la foi , la philosophie et l'économie.....	22
La personne humaine : libre et d'une dignité éminente	24
La personne est la fin de la société, sans être sa fin dernière.....	25
La personne et le bien commun	25
La cité par et pour l'homme	26
L'économie comme lieu de création d'humanité	26
Une éthique fondée sur la loi naturelle	27
Pour une concurrence régulée par le juste prix, par le don et la coopération	27
Une réflexion à poursuivre au-delà de « la centralité de la personne humaine ».....	28

I. Un peu d'histoire : les protagonistes et le contexte

1. Jacques Maritain (1882-1973) : « la primauté du spirituel »

De l'anti-modernisme au personnalisme

2. Jacques Maritain est une figure du thomisme au ^{xx}^{ème} siècle. Il se convertit au catholicisme à 24 ans sous l'influence de Léon Bloy. Maritain est d'abord un scientifique, tout en refusant le scientisme. Mais sur les conseils de Péguy, Bergson devient son maître en philosophie dont il retiendra le sens de l'absolu. De son cheminement philosophique, on retiendra son intérêt pour la morale, la métaphysique et la politique. Grâce à sa femme, il découvre Saint Thomas d'Aquin, tout en s'éloignant de la philosophie de Bergson dont Jacques Maritain dira que c'est un, « poison incompatible avec le catholicisme »¹. De Saint Thomas, il remonte à Aristote et aux néoscholastiques. Il travaille à la renaissance du thomisme. Il rejette d'abord le modernisme et la démocratie, il est aussi proche de l'Action Française. Mais à 45 ans, à la suite de la condamnation de cette dernière par Rome, il s'en éloigne et se rapproche d'Emmanuel Mounier et de sa revue *Esprit*, soutenant ainsi la naissance du courant Personnaliste. Quelques années plus tard, il se rapproche aussi des milieux appartenant à la mouvance de la démocratie chrétienne, tout en restant critique à son égard. Dans son livre *Humanisme Intégral*², il entérine les acquis de la Révolution Française et du libéralisme, en particulier l'absence de mélange entre le temporel et le spirituel ce qui le conduit à refuser les partis confessionnels, tout en encourageant un engagement politique nourri par le catholicisme.

Après-guerre, sa notoriété est mondiale. Il est proche du sociologue américain Saul Alinsky (1909-1972) et de sa thèse sur la « Community organising »³. Son amitié avec le cardinal Jean-Baptiste Montini (1897-1978), se poursuit quand ce dernier est élu Pape sous le nom de Paul VI. À la fin de sa vie, son plaidoyer pour un « adieu au Moyen-Âge » pour faire émerger la vérité latente de l'Église, à toutes les époques, est intéressant à relever comme expression de l'évolution de son approche thomiste. Elle marquera durablement la pensée catholique.

Jacques Maritain est un philosophe engagé dans son temps. Il n'a pas hésité à s'impliquer dans les enjeux de son temps en traitant de démocratie, de mondialisation, d'Histoire. Il distingue l'action « en tant que chrétien » qui est soumise à l'obéissance à l'Église, et l'action « en chrétien » qui est la mise en œuvre individuelle des idées chrétiennes dans le temporel.

Pour un réalisme critique et une philosophie de l'être

3. La pensée de Maritain prend sa source dans Aristote et Saint Thomas d'Aquin. Il défend une philosophie chrétienne fondée sur l'expérience et la raison, indépendante de la foi, mais en accord avec la Révélation. Doit-on en déduire qu'il ne reprend pas à son compte la formule plénière de Saint Thomas : « La foi éclaire la raison et la raison nourrit la foi » ?

¹ In J. Maritain, *La philosophie Bergsonienne*, M. Rivière & cie, 1914

² J. MARITAIN, *Humanisme Intégral*, Flammarion, 1936.

³ Il s'agit d'organiser les communautés pour lutter contre la délinquance

Pour lui, en tant que *métaphysicien*, la philosophie est une science, la reine des sciences, chargée de corriger les erreurs des autres sciences relatives à la matière. Il veut actualiser le thomisme dans le contexte du ^{xx}^{ème} siècle, tout en dialoguant avec Descartes et Kant. Ce qui le conduit à promouvoir un réalisme critique et une philosophie de l'être supérieure, de son point de vue, à l'approche philosophique de l'Un, du Vrai, du Bien, de la Liberté, de la Durée et de l'Existence distinguée de l'Essence. « Le principe fondateur de cette approche philosophique de l'être est le « principe d'identité » qui justifie en droit « une raison d'être intelligible ». Est-ce encore du thomisme ?

À moins de 30 ans, en *épistémologie*, il commence par dénoncer la divinisation de la science et la confiscation par celle-ci du rôle de la raison et de la philosophie. « En opposition à la phénoménologie et à l'existentialisme, son épistémologie distingue les différents niveaux d'abstraction et analyse les différentes formes de la connaissance scientifique, selon la théorie thomiste de l'abstraction ».

Il défend une *éthique* fondée sur la loi naturelle, enracinée dans la nature humaine. Pour lui, nous avons connaissance de cette loi par « connaturalité » en nous confrontant avec la réalité, grâce à l'expérience humaine. Elle ne se démontre pas. Les droits naturels sont fondés sur cette loi naturelle. La morale de Maritain participe de la théologie, car la raison doit être soumise aux données de la foi chrétienne. Sinon, cette morale reste inachevée car non informée sur les fins dernières.

2. François Perroux (1903-1987) :

Une vision économique fondée sur une anthropologie chrétienne

*La troisième voie*⁴

4. Dès le départ de sa réflexion, Perroux est « toujours très préoccupé d'offrir une véritable place au monde ouvrier ». Sa thèse de doctorat s'intitule *Le problème du profit*. Cela le conduit à la « vision d'une utopie réaliste » qui s'exprime dans plusieurs de ses œuvres. À 35 ans, il a formulé « toute sa méthodologie et sa pensée ». Il appartient au groupe des « non conformistes des années 30 » dans la mouvance du « personnalisme » qui prône la nécessité d'une troisième voie « à égale distance du libéralisme et de l'étatisme, fondée sur une véritable communauté de travail ». Il entretient une relation amicale avec Emmanuel Mounier le fondateur de ce nouveau courant de pensée et collabore avec la revue *Esprit* créée par ce dernier. Perroux accompagne la création à Lyon, « d'Économie et Humanisme » du Père Louis-Joseph Lebret, dominicain (1897-1966).

*Un humaniste chrétien*⁵ : « Pour un développement plénier de l'Être humain »

5. Perroux s'interroge en permanence sur l'évolution des sociétés contemporaines que ce soit en termes d'aliénation pour les sociétés industrielles ou de domination économique et

⁴ Wikipédi consulté le 2 09 2024

⁵ Conférence de J.S. Tabournel, dans *Humanisme et travail chez François Perroux*, Œuvre collective, ECONOMICA, 2011.

sociopolitique pour celles en voie de développement. Son humanisme a toujours le souci éthique, le souci sociologique et le souci politique. Perroux récuse un humanisme pour qui l'homme se prétend créateur et fin de lui-même. Il récuse aussi un humanisme qui prône l'individualisme, un individu quelconque dans une foule anonyme. Pour lui, l'humanisme n'ignore rien de ce qui est humain. Son humanisme est un acte de foi fondé sur la raison, dans ce que l'homme a de meilleur sur le plan matériel et spirituel, en tant qu'être humain responsable. Sa vision de l'homme est positive. Il ne désespère jamais de l'homme, lui reconnaissant des potentiels de création, de développement, de rédemption. Trois citations de Perroux, reprises par Jean-Simon Tabournel⁶, sont fondatrices :

« Nous sommes en quelque mesure le projet que nous formons. L'avarice et le meurtre reculeront quand nous formerons explicitement et publiquement le projet de protection de la vie et du développement de l'espèce ».

« L'économie de l'homme humanisé commencera le jour où l'espèce ne laissera plus mourir ses pauvres ».

« La mise en œuvre de la planète et la mise en valeur des hommes sont les seules solutions alternatives à la destruction ou à la décomposition de sociétés qui acceptent encore de tuer et de laisser mourir pour gagner de l'argent et du pouvoir ».

6. Tabournel poursuit en considérant que pour Perroux, en termes d'éthique, l'économie est ordonnée, au « développement plénier de l'Être humain par l'Être humain au moyen d'objets comptabilisables ». Il faut libérer la pensée économique des interprétations mécanistes, individualistes et statiques. Il faut l'ouvrir à de nouvelles logiques, celles de la complexité, celles des dynamiques socioéconomiques. « Au lieu de présenter l'économisme comme régulateur suprême des relations entre États, on proclame que c'est cet économisme qui doit être régulé par les exigences d'une morale internationale ». « Le profit ne peut [...] apparaître comme un surplus proprement dit que si les coûts du statut humain de la vie sont couverts [ainsi que les coûts liés au respect de l'environnement] ». « C'est le profit soumis à des contraintes d'intérêt général qui peut être le moteur de l'économie moderne ». « C'est le développement de la Ressource Humaine, considéré dans tous ses éléments, qui passe au premier plan ». « Les États ont le droit et le « devoir » d'imposer aux [grandes entreprises] la charge d'une participation au développement local ».

7. De même Tabournel estime que Perroux, en termes sociologique et politique, il est impossible, de penser une économie réelle, « sans réfléchir au phénomène de Pouvoir et aux relations coopératives ou conflictuelles entre les divers types de pouvoirs ». Pour Perroux, le marché n'est pas régulé de façon automatique, mais par des luttes de pouvoir. Les prix sont le résultat de rapports de forces asymétriques. Ainsi dans un contexte de mondialisation des chaînes de valeur, Perroux suggère que « l'action politique, soutenue par l'opinion publique, donne aux firmes [des obligations] d'intérêt général », dans un « couronnement » de la concurrence « entre [l'action politique], le marché et la solidarité. Il s'agit donc de redonner son vrai sens au développement : « sa densité et son intensité humaine », lui permettant de devenir « global, endogène et intégré, compatible avec la volonté politique des populations »,

⁶ **Référence de JS Tabournel** Jean-Simon Tabournel. Economiste et politologue. Doyen honoraire de la Faculté de droit et Sciences économiques. Université catholique de Lyon.

décentralisé, participatif. Perroux montre, qu'au-delà des pouvoirs « négatifs », il peut exister des pouvoirs « positifs » fondés sur le « don » et la « coopération ».

Tabournel souligne que François Perroux « débouche, ainsi, sur une approche originale et peu connue qui apporte un nouvel horizon au Politique ». Contrairement à Weber qui met l'accent sur une violence de l'État légitimée, Perroux, nous dit l'orateur, défend que la Politique commence là où la violence cesse. Comme Anah Arendt, selon Perroux, le Politique doit permettre la vie, la sauvegarder, car la vie est liberté, elle est création et c'est elle seule qui permet le développement de tout l'Homme et de tous les Hommes. On retrouve des accents majeurs de la Pensée sociale de l'Église.

8. D'après Tabournel, , cette éthique, cette Politique, devraient être fondées, au niveau mondial sur un Universalisme, doctrine selon laquelle les hommes partagent des valeurs communes universelles, respectées et promues par tous les hommes, croyants en Dieu ou non, spiritualistes ou matérialistes. Deux universalismes pourraient concourir à ces valeurs communes : l'universalisme chrétien fondé sur le Décalogue et les Béatitudes et celui de la Raison qui porte la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Ainsi, pour Perroux, « les droits et les devoirs de l'homme supposent d'être capable de liberté. La liberté, c'est l'homme même. Donc, il s'agit moins de donner une morale à l'espèce que de mettre chaque individu en situation d'accéder à une liberté animée par l'infini du Désir et contrôlée par les procédures de la Raison. Il est donc du devoir et des droits de chaque être humain d'être méfiant envers les élites qui prétendraient se substituer à lui pour interpréter un code de droits et de devoirs⁷ ».

9. Pour Tabournel, « François Perroux nous apporte ainsi, une théorie synthétique des activités économiques et sociales. Cette théorie est pleinement accordée, nous dit-il, aux réalités de la seconde moitié du xx^{ème} siècle et pour la première moitié du xxi^{ème} siècle. Cette réflexion rend compte des logiques profondes de la transnationalisation, de la mondialisation et de la globalisation actuelles. François Perroux nous entraîne à créer des « cités nouvelles » et à nous libérer de « l'économie acquisitive » qui génère « ruine » et « exclusion ». Voilà qui a du « souffle », mais la tentation du syncrétisme entre la vision chrétienne et la vision rationaliste, conduit Perroux à prôner un individualisme des valeurs qui paraît dangereux du point de vue qui est le nôtre tout au long de ce chapitre.

Les sources d'inspiration philosophique et spirituelles de Perroux⁸

10. Emmanuel Gabellieri précise qu'en lisant Perroux⁹, il ne s'attendait pas à découvrir, chez lui, une inspiration philosophique et spirituelle, au sens d'une convergence entre raison et foi. Pour lui, Perroux est l'exemple type du penseur chrétien convaincu de la convergence des vérités de la raison, de la science et de celles de l'Évangile. D'après Gabellieri, dans le contexte des débats du Concile Vatican II, « faut-il que l'Église se réconcilie avec le monde moderne ? », en 1964, Perroux répond en deux temps :

⁷ F. PERROUX, Justice économique internationale. Cité par l'orateur.

⁸ E. GABELLIERI, philosophe, ex-doyen du pôle philosophie et sciences humaines Université Catholique de Lyon. *Opus cit.*

⁹ E. GABELLIERI, Colloque « Humanisme et travail chez François Perroux, Editions Economica, 2011.

-« D'une part, il faut considérer que " le Verbe incarné n'a pas seulement visité la Terre, il l'habite ; il est la lumière venue en ce monde pour y demeurer à jamais "».

-« D'autre part, il faut croire que, "actif dans l'Espèce par la raison naturelle et par l'Eglise, le Verbe est principe de toutes cultures d'où émerge la civilisation"».¹⁰

Ainsi, pour Perroux, c'est la vérité même de l'Incarnation qui fonde la convergence entre la raison et la foi. Gabellieri veut montrer cette convergence par l'articulation de trois lignes directrices de la pensée perrousienne : un personalisme communautaire, une philosophie de l'action, une philosophie de la civilisation.

La naissance d'un « personalisme communautaire »

11. Constatant que ses contemporains sont passés d'une philosophie de l'individu à une philosophie de la masse [force], Perroux¹¹ définit le « principe personaliste » comme « l'effort d'invention, de création de soi par soi, l'effort de construction [...] d'une personnalité libre [qui] ne peut être assumé par aucun être humain que par cette personnalité même ». Principe que Perroux opposait aux collectivismes, au totalitarismes modernes, et aussi, au paternalisme et à l'autoritarisme social.

Le personalisme met au centre la dignité des personnes, d'une personne qui peut être cause de son développement et de la réalité sociale dont elle est membre. Mounier parlait d'un « personalisme communautaire », soulignant la nature sociale de l'homme, créatrice de solidarités et de communautés, ce qui rejoint aussi les analyses de Perroux dès les années 30. Ce dernier affirme la nécessité de « corps sociaux intermédiaires », mais sans absolutiser les appartenances collectives, car la nation n'est pas un absolu mais une communauté de destin. Pas d'idolâtrie collective, l'humanité se réalisera comme fraternité entre races et peuples. Comme Blondel, avec qui il partage la même inspiration universaliste, Perroux reprend la distinction bergsonienne entre sociétés closes et sociétés ouvertes. Cette dimension universaliste se transpose ensuite au plan politique, économique et social, comme le montre les interventions aux Semaines sociales de France. De fait, Perroux transpose le principe personaliste, principe anthropologique, aux « personnes morales » que sont les nations et les peuples, acteurs du développement mondial.

A ce stade, Gabellieri fait une remarque qui peut éclairer l'Économie de communion. « Une telle vision n'est pas purement philosophique. L'universalisme de Perroux [semble] s'enraciner dans un universalisme chrétien à tonalité franciscaine et dans ce que le Père jésuite, Henri de Lubac (1896-1991), appelle la "dimension sociale du dogme" qui est propre au catholicisme »¹². Pour ce dernier, le catholicisme est « social par essence » car son fondement est la charité [l'Amour], cœur de la Trinité. Ainsi, la charité [serait ou est] le principe inspirateur de la philosophie du « nouveau développement de Perroux ».

Une philosophie de l'action ordonnée à l'universel ?

12. Gabellieri affirme : « une philosophie de la dignité de la personne implique une philosophie de l'action », ce qui renvoie, chez Perroux à la philosophie de l'action du

¹⁰ Perroux, Etude dans la revue Esprit : « La personne ouvrière et le droit au travail. 1936

¹¹ François Perroux (1903-1987). Economiste. Docteur en droit. Collège de France

¹² GABELLIERI, Cf. Référence 8.

philosophe Maurice Blondel. Mais avant de conclure que seul Blondel offre une « philosophie complète de l'action », Perroux s'intéresse aussi à Marx, avec qui il partage, nous dit Gabellieri, la même « inspiration originare », celle d'une action historique de libération du prolétariat, et, à travers lui, de libération de la misère et de l'oppression pesant sur l'humanité. Ce qui rejoint son attention constante aux ouvriers (Cf. supra). Mais, s'il admire Marx dans son intention, il le récuse en termes d'analyse de la libération effective : « l'on ne parvient pas à bout du marxisme en refusant tout contact, mais en se plaçant en son centre et en le faisant éclater par un réalisme plus précis et plus implacable ». Gabellieri fait le parallèle entre Blondel et Perroux. Pour le premier, « l'action désigne le pouvoir propre à tout être d'exprimer ses potentialités en lien avec son milieu, l'action passant de l'action individuelle, à l'action sociale et à « l'humanité », extension universelle de l'action. Le « phénomène de l'action » naît de l'inadéquation entre le besoin, ou le désir, et le résultat obtenu, générant une insatisfaction qui, elle-même génère une nouvelle action. Ainsi, l'action fait apparaître une réalité nouvelle, lien entre le sujet et l'universalité de l'être ». Il poursuit, « c'est là aussi l'inspiration de Perroux qui souligne que la grandeur de l'homme réside, à la fois, dans son insatisfaction face à « sa » [ou face à la ?] situation dans le monde, et dans sa capacité d'agir pour y remédier, laquelle crée une réalité nouvelle, nouveau degré de l'universel concret ».

13. Au vu de ce parallèle entre les deux auteurs, Gabellieri suggère que « Perroux a transposé la philosophie de l'action de Blondel au niveau des relations économiques mondialisées. Ceci confirme la volonté de Perroux de développer une « philosophie de l'économie », comprise comme lieu de « création d'humanité », et non seulement comme production matérielle. Cela renvoie au philosophe lyonnais Joseph Vialatoux (1880-1970), et à son insistance sur l'absence d'ordre économique sans relations morales et politiques pour le déterminer et l'orienter. Mais c'est à Jean Lacroix, autre philosophe lyonnais (1900-1986), que Perroux se réfère en reprenant l'idée qu'au-delà d'une philosophie du travail, il faut une philosophie de l'action et de la création, pour penser l'économie, l'activité sociale, au service d'un développement humain intégral. Ainsi, cette transposition, se traduit pour Perroux, par la proposition d'une « analogie de l'action » développée depuis une philosophie de la personne à une philosophie de la société. De cette vision globale « surgissent deux idées directrices » propres à Perroux. La première est celle d'une « économie des ressources humaines », enjeu décisif pour le développement des peuples. La deuxième est celle d'un « nouveau développement » mondial, greffé sur cette économie des ressources humaines dont les axes dépendent de l'interaction entre les groupements politiques entre nations, les espaces d'intégration par le marché, les espaces d'intégration par l'industrie. Cette interaction est d'abord factuelle. Mais cette factualité doit pour Perroux être ordonnée par un idéal régulateur, « la loi de la création », pour que l'interaction vise à effacer [la part constante] d'inhumanité de l'histoire des hommes : « la tuerie collective et la misère animale », dans une vision universaliste ». Etonnant cette évocation de la « misère animale » dès les années 70 !

Une philosophie de la civilisation au service d'un nouveau développement

14. Dans l'ordre de l'action on peut échouer en ayant fait le maximum, ou en ne l'ayant pas fait, nous rappelle Gabellieri. « C'est dans le second sens que Perroux stigmatise « l'échec de la civilisation humaine », et en particulier de celle « dite chrétienne », en convergence avec Lacroix qui a mis « l'échec » au centre de sa réflexion, dans la perspective de la philosophie de l'action de Blondel. « En termes blondéliens l'échec est stimulant car il révèle la loi de l'action

qui suppose un [décalage] entre les limites du sujet et l'infini de [son] désir. La non coïncidence entre l'idéal et l'existence étant une loi de l'existence, l'échec libère des illusions et du mensonge [à soi-même], et aide à agir en vérité. L'analyse de l'échec permet et est la première étape de la renaissance »¹³. Ainsi, « d'un point de vue éthique et métaphysique, l'histoire "des" civilisations est une histoire de "la" civilisation, et l'histoire moderne une histoire de l'échec de la civilisation chrétienne ». Ce point de vue est juste, comme le précise Gabellieri, si on entend par « civilisation », « l'humanisation de toutes les conditions d'existence de tous les hommes, car [toutes les civilisations] échouent toujours à réaliser cette humanisation, particulièrement la civilisation qui se dit chrétienne, à distinguer de la religion chrétienne »¹⁴.

15. Pour Gabellieri, Perroux se réfère d'abord au philosophe et économiste Claude-Henri de Saint Simon (1760-1825) et à son intuition : « la loi d'amour n'est historiquement efficace que par l'organisation de la production » et que les « bonnes œuvres » ne sauraient nous détourner du « grand œuvre » qui est de libérer les hommes de la misère et de l'oppression.

Gabellieri précise que S. Weill utilise aussi cette expression de « grand œuvre », lorsqu'elle écrit *L'Enracinement*¹⁵, sorte de Traité des conditions « universelles » d'humanisation et de spiritualisation de la vie.

Lors de la publication de *l'Encyclique Populorum Progressio* a été saluée par Perroux qui y a vu une « Résurrection », alors que les principes rappelés solennellement par Paul VI avaient été déjà largement énoncés par Léon XIII dans *l'Encyclique Rerum Novarum* à la fin du siècle précédent, en particulier le principe de la « destination universelle des biens » en réponse à l'absolutisation libérale de la propriété privée.

16. Selon Gabellieri, cette approche de Perroux conduit à une réflexion sur le lien entre christianisme et démocratie, rejoignant « l'humanisme intégral » de Jacques Maritain et éclairant l'étonnant dialogue en 1969 entre Perroux et le philosophe-sociologue Herbert Marcuse (1898-1978). Ainsi Marcuse prophétisait dans ces années une nouvelle révolution mondiale où le prolétariat ouvrier serait remplacé par les masses étudiantes des pays développés et les masses affamés du Tiers-Monde. Perroux ne dénonce pas cette subversion marcusienne, car il avait lui aussi vu que le vrai problème est le conflit entre Occident et Tiers-Monde dans le cas où il y a une absence de co-développement. Ainsi, Perroux appelle à un « développement global, endogène et intégré » : « global » au sens d'une « économie de la ressource humaine », sans identification automatique entre « progrès » et « croissance » ; « endogène » en transposant au sein des relations mondiales, la « dignité des personnes » et la « subsidiarité de l'action » ; « intégré », c'est-à-dire sans plaquer des institutions sur des sociétés de culture différentes. Pour Perroux, il faut laisser se créer des « communautés de nations » : l'Europe, le monde anglo-saxon, l'Afrique, l'Asie, en mettant en place des zones d'échange et de solidarité entre nations égales en droit, condition première de la création d'une humanité universelle et fraternelle¹⁶.

3. Emmanuel Mounier (1905-1950) : fondateur du personnalisme

¹³ Gabellieri Cf. Ref. 9

¹⁴ *ibidem*

¹⁵ *L'Enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Collection Espoir. Gallimard, 1949.

F. Perroux interroge Marcuse... qui répond. Paris, Aubier, 1969.

Une vie brève et une influence durable

17. Agrégé de philosophie, il est influencé par Charles Péguy (1873-1914) et par le philosophe Henri Bergson (1859-1941). Il fréquente à Paris le Père lazariste Guillaume Pouget (1847-1933)¹⁷, et rencontre Jacques Maritain qui vient de se détacher de l'Action Française et cherche sa voie. Il fait partie du courant dit des « non-conformistes » qui veut faire face à la « crise de l'homme du xx^{ème} siècle » et il crée la revue *Esprit*. Son ambition est de promouvoir la révolution « personaliste et communautaire » pour remédier au « désordre établi », sans tomber dans les impasses du fascisme et du stalinisme. Après la guerre, il participe à la réconciliation franco-allemande, dans la perspective d'une recréation de l'Europe, en contribuant à la dynamique des années 50/60.

Ce « personalisme communautaire » n'est ni un système, ni une doctrine, c'est une « matrice philosophique », espace de rencontres entre chrétiens, musulmans, agnostiques, juifs et incroyants pour une réflexion sur le monde à construire dont la revue *Esprit* est l'expression. Mounier veut créer une fraternité fondée sur des valeurs communes et une méthode qui privilégie la discussion entre différents points de vue.

Malgré son décès à 44 ans, l'influence du personalisme s'étend grâce à la revue *Esprit* et à une nouvelle génération de philosophes comme Joseph Vialatoux et Jean Lacroix. Cette influence se poursuit, aussi, avec Maritain, Perroux, Daniel-Rops, Teilhard de Chardin, Ellul, Charbonneau ..., touche Paul VI et Jean-Paul II, et se prolonge, au xxi^{ème} siècle, avec la philosophe Chantal Delsol, pour ne citer que quelques exemples. Ainsi, s'affirme et se diffuse la dignité inaliénable de la personne humaine.

*Le personalisme communautaire : le primat du spirituel, réponse à la crise de civilisation*¹⁸

18. Le terme de « personalisme » a été utilisé pour la première fois Albin Mazel, pasteur de l'Eglise réformée dans le livre intitulé « Solidarisme, individualisme et socialisme »¹⁹, paru en 1882. Puis ce terme a été repris en 1903 par Charles Renouvier (1815-1903)²⁰ dans la perspective de la pensée de Kant. Ce dernier met le sujet au centre de l'expérience, en particulier morale, la personne étant elle-même sa propre fin. La philosophie personaliste doit aussi beaucoup au philosophe orthodoxe russe Nicolas Berdiaev (1874-1948), existentialiste chrétien affirmant le primat de la liberté sur l'être et privilégiant les liens communautaires de proximité sur toutes autres formes d'organisation, en particulier l'État qui doit être humble. C'est à lui que Mounier a emprunté le concept de « personalisme communautaire » et son insistance sur la liberté et la créativité, comme fondement de la personne, comme fondement de la spiritualité. Pour compléter cette approche des racines philosophique du personalisme, rappelons que le sujet du Diplôme d'études supérieur présenté par Mounier portait sur « Le conflit de l'anthropocentrisme et du théocentrisme dans la philosophie de Descartes », philosophe qui mettait déjà la personne au centre.

¹⁷ Personalité ayant eu une influence profonde sur un grand nombre d'universitaires et d'intellectuels chrétiens, dans le premier tiers du XX^{ème} siècle.

¹⁸ Personalisme. Wikipédia.

¹⁹ In A. Mazel, *Solidarisme, individualisme et socialisme*, J. BONHOURE ET Cie, 1882, p 72

²⁰ Charles RENOUVIER, *Le personalisme*, Felix Alcan éditeur, 1903. Philosophe français. Travaux sur la synthèse entre le kantisme, le positivisme et le spiritualisme.

19. Le personnalisme devient un mouvement intellectuel en réaction à la crise économique des années 1930, perçue par la jeunesse intellectuelle française comme une crise de civilisation opposant « l'individu » à la « personne ». Cette opposition empruntée à Péguy, exprimant le refus de l'ordre établi. Mais pour Mounier, « l'individu, c'est la dissolution de la personne dans la matière, ..., dans l'avarice »²¹. Ainsi, pour Mounier, la notion d'individu exprime la faillite de la société occidentale, alors que celle de personne exprime une « tension créatrice ». En réaction, contre le gigantisme des mécanismes sociétaux, contre l'idéalisme et le rationalisme, la jeunesse française veut renouer avec « l'homme concret » responsable, capable de « réponse ». En réponse aux bourgeois égoïstes qui ont inversé l'ordre des valeurs, la crise de civilisation ne sera résolue que par la transformation des structures socioéconomiques accompagnée par une révolution spirituelle. Cette approche est en écho à la « Primauté du spirituel » de Jacques Maritain et au slogan d'Ordre Nouveau : « Spirituel d'abord, économique ensuite, politique à leur service ». Cette vision reprise par Mounier : « Le spirituel commande le politique et l'économique ». Et pour ce dernier, la finalité, c'est « l'homme par-dessus l'homme », et non le bien-être, retrouvant ainsi la vraie hiérarchie des valeurs.

Les grandes idées du personnalisme : une 3^{ème} voie ?

20. Face à ce qui était perçue comme une crise de civilisation, un « front commun » personnaliste, porté par de jeunes intellectuels, semblait se dessiner dans les années 30. Tout d'abord le refus du libéralisme et de l'individualisme qui renversent les valeurs humanistes de la raison grecque, du judaïsme et du christianisme, conduisant à des institutions inhumaines, à une culture matérialiste et nihiliste. Ensuite, le refus du communisme totalitaire et du fascisme dont les réponses « étatiques » et « totales » broient les individus et nient la primauté de la personne. Enfin, l'ambition d'une « révolution spirituelle » comme solution pour transformer, à la fois, les choses et les hommes, solution portée par une philosophie personnaliste de l'homme et de ses rapports à la nature et à la société. Il s'agit de construire un « ordre nouveau » orienté vers un projet « personnaliste, communautaire et fédéraliste » des rapports sociaux. Il est intéressant de noter que le personnaliste a enfanté un courant écologique avec Jacques Ellul (1912-1994) et son ami Bernard Charbonneau (1910-1996), eux-mêmes se réclamant du personnalisme.

Ainsi, comme une troisième voie entre le capitalisme libéral et le marxisme, le personnalisme de Mounier devient une philosophie éthique qui perd sa dimension spirituelle et dont la valeur fondamentale est le respect de la personne. Une action est bonne quand elle contribue au respect de la personne et à son épanouissement. Dans les années suivantes, le personnalisme contribuera à nourrir la pensée catholique, à partir des années 50, jusqu'au plus haut niveau de la papauté avec Paul VI et de Jean-Paul II.

Quelques interrogations restent en suspens

21. En quoi le personnalisme est-il thomiste, en quoi il ne l'est pas ou en quoi la richesse de la vision personnaliste peut ou doit être équilibrée par une approche plus conservatrice de

²¹ Wikipédia. Personnalisme. Le Personnalisme au cours des années 30.

la pensée de Saint Thomas d'Aquin. Il est intéressant de constater que le philosophe Etienne Gilson (1884-1978), dans sa longue correspondance avec Jacques Maritain, défendait une approche thomiste de l'être plus conservatrice que celle de Maritain²², et lui « reprochait son ouverture aux auteurs modernes comme Descartes et Kant ». Nous avons également relevé les connotations kantienne qui ont présidé à la naissance du concept de « personnalisme » et à la définition de la dignité de la personne humaine. Il faut aussi faire référence à la polémique violente, en 1937, qui opposa le philosophe canadien Charles De Koninck (1906-1965) à Maritain, en défendant la primauté du bien commun sur la personne.

Ainsi, le questionnement, pour faire court, peut se résumer à la nature de la relation entre la personne et le bien commun. Qui ordonne l'autre ? Contrairement à Aristote et à Saint Thomas, pour qui la partie est ordonnée au tout, la personne au bien commun, l'approche personnaliste prendrait ses distances au regard de ce principe anthropologique majeur pour construire une nouvelle théorie économique ?

II. La cité est-elle pour l'homme ou l'homme pour la Cité ?

22. Dans les années 30, une vive polémique embrasa la sphère philosophique entre les fondateurs du personnalisme et les tenants d'une vision thomiste conservatrice. Il ne s'agit pas dans le cadre de notre réflexion de prendre parti sur les termes de la polémique, mais de se servir des questions soulevées pour construire une réponse qui pourrait être utile à l'Économie de communion dans l'énoncé de ses fondements philosophiques.

Nous commencerons par l'approche conservatrice. Ensuite nous évoquerons les « équivoques du personnalisme » telles que les relevaient les philosophes contemporains bien que bienveillants à l'égard de ce nouveau courant. Puis nous demanderons, à la Pensée sociale de l'Église de nous éclairer sur les questions soulevées. Enfin, nous partagerons une approche récente, novatrice et fructueuse, portée par la Fraternité Saint Pierre.

1. L'approche « conservatrice »²³ : la personne ordonnée au bien commun d'après l'analyse de Arnaud de Lassus

23. Arnaud de Lassus, reprend les principales critiques formulées par les tenants du philosophe Charles de Koninck²⁴, qui se fondent sur une approche radicale du principe de totalité. Principe énoncé par Aristote et repris par Saint Thomas d'Aquin : « Là où se vérifie la relation de tout à partie, dans la mesure où elle se vérifie, la partie est subordonnée au tout [qui] peut, dans son intérêt propre, disposer de la partie ».

En partant de l'affirmation de Saint Thomas comme quoi « selon la nature, la cité est première par rapport à un seul homme », la personne [serait] radicalement ordonnée au bien commun de la société dont elle est membre. Comme ce bien commun de la société, de la cité, dans la perspective du bonheur terrestre, est la fin spécifique de l'État, la personne, la « partie », [serait] subordonnée à l'État, le « tout ». Le bien commun de la société à la primauté sur le bien privé. Mais ce bien commun de la société, ou bien commun naturel, est subordonné au bien commun spirituel, la vie éternelle, finalité de l'Église. Ce bien commun

²² *Correspondance 1923-1971. Deux approches de l'Être*, Vrin, 1991.

²³ Arnaud DE LASSUS, *Doctrine sociale de l'Église et personnalisme*, AFS, 2005.

²⁴ Charles de Koninck. Philosophe et théologien canadien d'origine belge.

naturel est fondé sur la justice, la paix, sur le bien-être spirituel et matériel, grâce à l'effort de tous les membres de la société.

24. Dans cette acception du bien commun, l'erreur du personalisme [serait] de subordonner la cité, et son bien commun, à la personne, renversant la relation d'ordination entre la cité et la personne. Or pour les tenants de Charles de Koninck, « la cité est, de toutes les collectivités, celle qui possède le plus d'aptitude à discerner le plus haut des biens humains, car son objet est le bien commun qui est meilleur que le bien individuel²⁵ ». Ce que complète Saint Thomas : « Le progrès des individus n'est pas la fin de l'organisation de la vie en société, mais son « effet propre », en cherchant à produire les conditions générales du bien-vivre. En mettant en œuvre les causes qui peuvent les réaliser, l'État exerce sur les citoyens une pression morale qui a pour « effet » de les améliorer ». Ainsi, l'État, la politique, instaure un ordre qui a pour « effet » de modeler, non les individus, mais leur agir.

Alors si les personnes sont au-dessus de l'ordre politique, si elles refusent la juridiction de l'État sur leurs actes, à quoi peut servir un ordre politique. Comment la personne pourrait être la fin de la société et lui être soumise ? La société serait au service de chacun de ses membres avec l'impossible tâche d'assurer à chacun simultanément, la pleine satisfaction de tous leurs souhaits individuels. Alors qu'avec l'approche traditionnelle, ce sont tous les membres de la société qui avaient le devoir de se dévouer à la cité humaine quelques soit les sacrifices nécessaires. L'approche personaliste aboutirait à nier la justice véritable qui subordonne les personnes au bien commun de la société.

2. « Les équivoques du personalisme²⁶ » : la personne n'est pas sa propre fin dans l'analyse lors du Colloque Joseph Vialatoux et Jean Lacroix. Université catholique de Lyon en janvier 2008

25. Dès le lancement de la revue *Esprit* par Mounier, dans les années 30, organe d'expression du courant « personaliste et communautaire » pour dépasser l'individualisme et le collectivisme, en se laissant enseigner par les réalités du moment, il est apparu, pour les philosophes Maurice Blondel et Joseph Vialatoux, que des demandes d'éclaircissements étaient nécessaires. Mais contrairement aux tenants de de Koninck qui étaient en opposition au personalisme, ces deux philosophes étaient bienveillants à l'égard de ce courant émergent. En effet, Vialatoux, influencé par Blondel, avait développé, avant *Esprit*, un personalisme social.

La nécessaire distinction entre individualité et personnalité

26. Vialatoux²⁷ et Blondel, ces deux philosophes commencent par souligner les limites du personalisme kantien pour qui la dignité de la personne se referme sur sa propre fin. Pour eux, il est nécessaire de distinguer la sincérité subjective qui peut être trompeuse, de la hiérarchie des biens. Comme l'écrit Blondel, il ne faut pas « isoler la personne abstraite en

²⁵ Charles DE KONINCK. *Ibidem*

²⁶ Colloque Joseph Vialatoux et Jean Lacroix. Université catholique de Lyon. Janvier 2008

²⁷ Joseph VIALATOUX (1880-1970). Philosophe. Acteur du catholicisme social.

canonisant sa raison »²⁸. Ainsi, la personne ne peut pas s'achever en elle-même, mais dans un achèvement surnaturel. Pour le philosophe Jean Lacroix « C'est dans le mouvement vers Dieu que les êtres consolident leur être »²⁹.

Blondel, comme philosophe de l'action, veut élargir la notion de personne dont *Esprit* oublie certaines dimensions. Il distingue d'abord individualité et personnalité. L'individu est un instrument de la société, alors que la personne est la finalité de la société. Mais la personne suppose l'individualité. La personne est donc constituée d'un sujet distinct, l'individu, et d'un sujet raisonnable qui a conscience de soi-même et dispose d'une volonté propre. Jean Lacroix, philosophe lyonnais et ami de Mounier, lui se situe dans la lignée de la métaphysique de Blondel, en précisant que le « développement de la personne ni ne peut, ni ne doit détruire son individualité, mais l'ordonner à un ensemble auquel elle doit, par son individualité même, concourir »³⁰.

27. Blondel en déduit, ensuite, que « les actions individuelles en société doivent être envisagées comme des moyens au service de la personne ». Il poursuit par : « l'individu peut exiger le sacrifice des égoïsmes en vue du bien commun mais sans prévaloir sur les devoirs de la conscience personnelle ». Mais, « malgré sa dignité éminente, la personne n'est pas une fin en soi, car elle n'est pas achevée en elle-même. La personne est appelée à agir pour les autres, avec les autres, par les autres, et ce n'est pas réservé à une élite ». « L'idéal de l'individu, c'est l'égoïsme, le tout ramené à soi ; l'idéal de la personne, c'est le dévouement, le moi s'identifiant avec le tout³¹ ». Pour Blondel, « ~~non~~, la personne, isolée, valeur abstraite et absolue, n'est pas la suprême réalité, ni le bien véritable. La personne se développe et se perfectionne, en sortant d'elle-même, non dans un faux mysticisme communautaire, mais pour s'enrichir et pour aider les autres personnes à acquérir toute leur valeur, dans une réciprocité de services, de condescendances, de dévouement et d'élévation mutuelle ».

Pas de révolution radicale mais d'abord notre transformation personnelle

28. Pour Blondel, « les personnalistes suppriment les racines et les branches de l'arbre pour n'en garder que le tronc ». Il faut, pour lui, examiner les soubassements de la pensée conscientes en termes d'efficacité de l'action de l'homme pour les choses et pour la société. Les difficultés rencontrées par l'action humaine sont une aide [une opportunité] plutôt qu'un obstacle. Mais il refuse toute forme de révolution ou d'ordre nouveau radicalement différent de ce qui précède, visant ainsi *Esprit* qui avait adopté le vocabulaire du courant « Ordre Nouveau », professant un personnalisme non chrétien. Pour notre philosophe, une civilisation se construit lentement. C'est une illusion de faire table rase du passé et de croire à l'efficacité d'une décision soudaine, faisant surgir d'un coup « la victoire de l'esprit ». La révolution passe d'abord par notre transformation personnelle, jusqu'à l'abnégation.

²⁸ Marcel Blondel (1861-1949). Philosophe de l'action dans le contexte de la philosophie chrétienne.

²⁹ Référence à mettre sur Jean Lacroix Jean Lacroix (1900-1949). Philosophe. Fondateur de la revue *Esprit* avec Emmanuel Mounier et ami de François Perroux.

³⁰ *Ibidem*

³¹ Paul JAMET, *La morale*, 1874, Cité in Colloque Janvier 2008.

Non à un nouveau rationalisme moral d'inspiration kantienne

29. Kant paraît inviter l'homme au repli sur soi, alors que le personalisme invite l'homme à changer la société. Selon Blondel, les deux ont un point commun celui du « privilège accordé à la décision rationnelle de chaque individu ». Les deux positions prennent le risque de concevoir la personne comme un être autosuffisant au lieu d'être un être en réalisation ordonné à la transcendance. Il est intéressant de constater, qu'aussi bien dans l'histoire du concept de personalisme, que dans l'émergence d'un personalisme chrétien, plane l'ombre de Kant. Comme si cette approche philosophique de la relation de la personne au bien commun avait des attaches inavouées avec un kantisme qui est loin du thomisme de Maritain et de Blondel. Cette remarque ne doit pas être oubliée pour un bon discernement dans une appropriation prudente du personalisme.

30. Jean Lacroix, philosophe lyonnais, proche de Blondel et de Vialatoux, sans apprécier le thomisme, relève aussi ce danger kantien quand ce dernier veut « éviter que le personalisme n'apparaisse comme un nouveau rationalisme moral, étranger à tout dépassement ultérieur »³². Lacroix ajoute que la conception de Kant est insuffisante et il a recours à Blondel pour aller au-delà de la pensée du philosophe allemand. Lacroix met aussi en garde contre « la ruineuse illusion du personalisme » qui ne serait pas « communautaire », tout en précisant que même une communauté de personnes n'est pas suffisante si elle n'est pas ordonnée à une fin transcendante. Pour Lacroix, « toute révolution authentique doit être indissolublement individualiste et communautaire, et elle échoue dans la mesure où elle sacrifie l'un des deux termes à l'autre ».

Claude Troisfontaines³³ constate de son côté que Blondel, Vialatoux et Lacroix sont à l'unisson concernant « l'insuffisance du personalisme kantien. Ce personalisme kantien risque de conduire à une forme de stoïcisme qui refuse de changer le cours des choses et de la société ». D'après Claude Troisfontaines, pour ces trois philosophes la réponse est dans la conviction que « la personne est un être en voie d'accomplissement dans le monde et avec autrui »³⁴. Leur conclusion est que « le véritable personalisme implique une philosophie de la nature et de la société, [ainsi qu'une] philosophie de la religion car la personne ne se perfectionne que par le don de Dieu ». Il est donc absolument nécessaire de se référer à une fin extérieure à l'homme et à la société, comme garantie de la dignité de l'homme.

La personne humaine en péril selon la pensée de Marie-Etiennette Bély³⁵

31. Les réflexions suivantes se fondent sur les interventions de Vialatoux et de Lacroix aux Semaines Sociales de 1937. qui reconnaissent ainsi une « inspiration personaliste ».

Le constat que font Vialatoux et Lacroix est grave : « des périls risquent de réduire l'être humain à un simple objet facile à manipuler ». Or ce constat reste d'actualité pour un monde globalisé où la personne est une marchandise pour le profit d'un capitalisme financier. La cause est récurrente depuis plusieurs siècles. C'est « l'erreur métaphysique du monde moderne », depuis le XVIII^{ème} siècle, qui récuse la « primauté d'une affirmation métaphysique de la personne humaine par rapport à tout groupe », méconnaissant la dignité de chaque être

³² Mettre la référence de Lacroix

³³ Claude Troisfontaines. Philosophe. Université catholique de Louvain. Intervenant au colloque Janvier 2008 Université catholique de Lyon sur « Humanisme et philosophie citoyenne ».

³⁴ *Ibidem*

³⁵ Conférence de Marie-Etiennette Bély. Philosophe. Université Catholique de Lyon. Colloque Janvier 2008.

humain. Le christianisme est la « seule véritable révolution pouvant proposer un remède et un lieu de résistance humanisante ». La source de cette erreur se situe dans le développement des sciences. Cette erreur réduit la pensée moderne à un seul type de rationalité, la raison scientifique, ramenée à la seule science physico-mathématique. Ainsi l'acte de connaître se résume au seul objet, à ce qui se fabrique. Refusant la connaissance en soi, en s'arrêtant aux seuls phénomènes. Comme le dit Marie-Etiennette Bély, « C'est, le triomphe du processus de dépersonnalisation qui consiste à connaître le sujet seulement comme objet, de l'extérieur ». Elle souligne que « le drame de l'époque [moderne], c'est d'avoir séparé « la science de la vie sociale », de la vie spirituelle et morale d'une personne humaine dont la destinée transcende tout ce qu'elle produit »³⁶.

Affirmation de la primauté morale, de l'éminente dignité de la personne

32. Quel visage pour la personne ? Moyen ou fin de la société ? Grâce à sa faculté d'interrogation, l'homme se pose comme un être spirituel, relevant donc de la métaphysique, tout en étant un être biologique et social. En conséquence, l'affirmation de la primauté morale, de l'éminente dignité de la personne humaine, l'affirmation métaphysique de sa réalité spirituelle, ne sont pas distinctes mais constituent une seule réalité. Pour reprendre un propos de Mounier, « le spirituel, c'est ce qui ne peut pas devenir objet ».³⁷ L'être humain est donc voué à se dépasser sans cesse au-delà de son désir. Mais la personne humaine a besoin, selon Mounier, « d'un processus de personnalisation », d'une éducation à la liberté, pour s'extraire de l'esprit public, du politiquement correct totalitaire. Pour Vialatoux, c'est une « activité de libération des égoïsmes individuels et collectifs pour trouver son unité, non dans la cité totalitaire, mais dans le libre don d'un amour, par la libre réalisation d'une universelle charité³⁸ ». « Selon Jean Lacroix, le seul vrai personnalisme est celui qui comprend la personne comme une valeur absolue fondée sur la capacité à se dépasser grâce à une « aide extérieure », une grâce divine comme le disait déjà, Platon »³⁹. Ces deux points rejoignent la pensée de Saint Thomas d'Aquin dans la Somme Théologique pour qui « la personne signifie ce qu'il y a de plus parfait dans toute la nature »

33. Enfin, d'après Marie-Etiennette Bély, pour Vialatoux et Lacroix, « il revient à la pensée chrétienne la mission de rappeler qu'aucune idéologie ne saurait étouffer le souffle de l'esprit »⁴⁰. Pour eux, l'esprit n'est pas seulement capable de raisonner et de calculer, il est aussi puissance de communion, d'ouverture, d'accueil, de don et d'amour. La personne humaine est au-dessus de tout groupe car sa vocation est « dialogale », « découverte non pas du moi, mais du toi ».

Edifier des communautés ouvertes à la communauté trinitaire

34. Cette ouverture vers les autres est une réponse aux périls que court la personne humaine, grâce à l'édification de communautés qui deviendront, selon Mounier, des « Personnes de personnes », dans le respect de la singularité de chacun. « Personnes de personnes », voilà un concept étrange. Seules les personnes, prises individuellement, sont âmes et corps et disposent d'une volonté libre. Un ensemble de personnes ne possède pas ces attributs qui caractérise la personne. On est face à un abus de langage séduisant mais

³⁶ *Ibidem*

³⁷ E. MOUNIER, *Feu la Chrétienté*, 1939. Cite par M.E. Bély.

³⁸ Joseph VIALATOUX, *La liberté de la personne humaine*, PUF, Cité par Bély.

³⁹ Marie-Etiennette Bély

⁴⁰ *Ibidem*

dangereux. C'est une occasion de comprendre que l'approche personaliste est passionnante, mais doit être émondée par la Pensée Sociale de l'Eglise. Nous y reviendrons.

35. La conclusion de Marie-Etiennette Bély, en revenant sur l'importante des communautés, est d'une rare élévation en termes de finalité de la personne humaine : « À condition de résister, à condition d'unir l'action à la pensée, contre la marchandisation des individus et contre un capitalisme totalitaire, fruit du naturalisme, par un réseau de communautés ouvertes à la communauté trinitaire des personnes divines ».

Pour cette auteure, il existe un *continuum* entre l'approche spirituelle, l'approche philosophique et l'approche socioéconomique et que, ne pas prendre en compte ce *continuum*, fruit de l'unité de la personne, c'est se priver dangereusement d'informations cohérentes à la maîtrise des enjeux de justice et de paix.

2. La personne et sa relation au bien commun dans la Pensée sociale de l'Eglise

36. La Pensée sociale de l'Eglise est une source essentielle pour éclairer ce débat, d'autant plus qu'elle a été, au plus haut niveau, suffisamment sensible aux approches du Personalisme pour en reprendre, à son compte, certaines tournures d'esprit. Elle rappelle d'abord que la personne est associée à la vie trinitaire. Puis elle définit la personne humaine selon différents points de vue, en montrant toute la richesse. Et enfin elle traite de la relation entre la personne et le bien commun.

*L'amour trinitaire origine et fin de la personne humaine*⁴¹

37. « Parce qu'il est créé à l'image de Dieu-Amour, l'individu humain a la dignité de personne. Il n'est pas seulement quelque chose. Il est quelqu'un capable de se connaître, de se posséder, de se donner librement, d'entrer en communion avec d'autres personnes, capable d'une réponse de foi et d'amour au Créateur ». La relation entre Dieu et l'homme se reflète dans la dimension relationnelle et sociale de la nature humaine. L'homme est un être social, en l'autre Dieu se reflète. L'être humain est en relation avec les autres, avant tout comme dépositaire de leur vie : « Tu ne tueras pas ». Ainsi la vie de l'homme est sacrée et inviolable. « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ».

Par le péché de désobéissance, péché d'orgueil, l'homme a défié Dieu, entraînant une double blessure pour soi et pour les autres. Ce péché est, à la fois personnel et social. Il alimente des « structures de péché » qui se concrétisent par un désir exclusif de profit et une soif de pouvoir, « à tout prix ».

*Les différents profils de la nature humaine selon la pensée sociale de l'Eglise*⁴²

38. L'affirmation de la personne ne doit pas correspondre à une *vision ni individualiste ni massifiée*. La personne ne peut jamais être pensée uniquement comme une individualité absolue, bâtie par soi-même, pour soi-même et sur soi-même, ne dépendant que d'elle-même. À l'inverse, elle ne peut pas être pensée comme la pure cellule d'un organisme [groupe] disposé à lui reconnaître tout au plus, un rôle fonctionnel à l'intérieur d'un système.

La recherche de ce qui est bon et digne pour l'homme doit de situer dans la perspective d'un *Dieu transcendant et créateur* qui interpelle l'homme comme liberté responsable au regard de tout le créé. Le mystère de l'homme doit donc être approché dans son être

⁴¹ *Compendium de la pensée sociale de l'Eglise*, 108.

⁴² *Compendium de la pensée sociale de l'Eglise* § 125-153.

personnel, communautaire et social. Il est ouvert à l'autre, c'est en réponse à un « tu » qu'il peut dire « je ». Ainsi il peut sortir de son égoïsme pour entrer en communion avec l'autre. Chacun doit considérer l'autre comme un autre lui-même, en tenant compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement.

L'homme est né *âme et corps*, en tant que personne. Il est doué de raison et d'une volonté libre, avec toutes les facultés sensibles. L'homme est un être matériel lié au monde par son corps et un être spirituel, ouvert à la transcendance. La vie du corps et la vie spirituelle ont la même dignité, formant une unique nature.

Il est *libre* face à toutes les choses créées et tend vers la vérité absolue et vers le bien absolu. Cette vérité et ce bien lui sont donc extérieurs, il ne peut pas en décider. L'homme ne peut tendre au bien que dans la liberté. La dignité de l'homme exige donc qu'il agisse selon un choix conscient et libre, mû par une conviction personnelle, en assumant sa propre responsabilité. L'homme existe donc comme un être unique et inimitable, comme centre de conscience et de liberté. Il est le père de son propre être, il construit l'ordre social. Mais la détermination du bien et du mal appartient à Dieu. Sa liberté est appelée à accepter la loi morale que Dieu lui donne. Dans l'exercice de sa liberté, l'homme accomplit des actes bons à l'égard des personnes et de la société quand il obéit à la vérité, c'est-à-dire quand il ne prétend pas être le créateur, le maître absolu de la vérité et des normes éthiques. L'exercice de la liberté implique la référence à une loi morale naturelle⁴³ qui ordonne les droits et les devoirs. Cette loi morale naturelle participe de la loi éternelle qui s'identifie à Dieu, le Décalogue.

39. La dignité transcendante de la personne humaine est la *fin dernière de la société* qui lui est ordonnée. Les institutions doivent promouvoir le développement intégral de la personne. Dans la perspective de la primauté de chaque être humain, la personne ne peut pas être finalisée à des projets de caractère économique, social et politique, imposés par quelques autorités, même pour un présumé progrès de la société civile. Les mutations sociales authentiques ne sont effectives et durables que si elles sont fondées sur des changements décisifs de la conduite personnelle, comme condition d'une moralisation réelle de la vie sociale. Le juste exercice de la liberté personnelle exige des conditions précises d'ordre économique, sociale, juridique, politique et culturelle. La libération des injustices promeut la liberté et la dignité de l'homme. Seule la reconnaissance de la dignité humaine, de chaque homme, de chaque peuple, peut rendre possible la croissance commune et personnelle de tous, en particulier en soutenant les plus petits. La dignité humaine ne peut être protégée que sous une forme communautaire, par l'humanité entière.

La personne humaine constitue un *être social*. Mais la socialité humaine ne débouche pas automatiquement sur la communion des personnes, sur le don de soi. Il faut l'amour de son propre bien et de celui des autres, au sein de groupes stables, ayant comme fin de parvenir à un bien commun, dans des relations de solidarités.

*La personne et le bien commun*⁴⁴

40. Selon la pensée sociale de l'Église, le bien commun d'une société est « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun, d'atteindre leur perfection, de façon totale et aisée ». Ce bien commun découle avant tout de la dignité, de l'unité et de l'égalité des personnes. Mais le bien commun n'est pas la somme des biens particuliers, il

⁴³ A distinguer d'une approche « naturaliste » qui refuse toute transcendance.

⁴⁴ *Compendium de la pensée sociale de l'Église*, 164-170.

demeure commun, indivisible et ne peut être atteint qu'ensemble. Le bien commun est la dimension sociale et communautaire du bien moral de la personne.

La personne ne peut pas trouver sa propre réalisation en elle-même indépendamment de son « être avec » et « pour les autres ». Cette vérité impose de rechercher le bien de façon pratique [concrète] dans toutes les formes de vie sociales. « Aucune expression de la socialité (famille, association, entreprise, ville, région, Etat, communauté de nations, ...) ne peut éluder la question du bien commun ». Nous sommes tous responsables du bien commun. Les exigences du bien commun sont liées au respect et à la promotion intégrale de la personne, en termes de justice, de paix, de pouvoirs de l'État, d'ordre juridique, d'environnement, de services aux personnes (alimentation, logement, travail, éducation, culture, transport, santé, information libre, liberté religieuse), des générations à venir, des relations entre nations. Le bien commun engage tous les membres de la société à collaborer à la réalisation et au progrès de ce bien qui relève des inclinations les plus élevées de l'homme. Il s'agit de réaliser le bien des autres comme s'il était le sien : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »⁴⁵. Ainsi, « il faut attribuer à chacun ce qui lui revient [justice individuelle] et ramener aux exigences de Bien commun, aux normes de justice sociale, la distribution des ressources du monde »⁴⁶. La responsabilité en revient aux individus et aux entreprises, mais aussi à l'État, comme raison d'être de l'autorité politique. Des institutions politiques sont essentielles pour faciliter l'accessibilité aux personnes des biens nécessaires. Le but de la vie sociale est le bien commun historiquement réalisable, autrement dit le bonheur terrestre.

Mais le bien commun de la société n'est pas une fin en soi. Il n'a de valeur qu'en référence à la poursuite des fins dernières de la personne et du bien commun de la création entière. La fin dernière des créatures, c'est Dieu. « On ne peut pas priver le bien commun de sa dimension transcendante qui dépasse la dimension historique [de l'humanité]. Cette perspective atteint sa plénitude dans la Résurrection du Christ. Notre histoire personnelle et collective commence et culmine en Jésus qui nous conduit au Bien suprême ».

3. La cité est PAR et POUR l'homme⁴⁷ ; et l'homme est PAR et POUR la cité selon la pensée de la Fraternité Saint Pierre

41. Après avoir abordé les principales thèses en présence, existe-t-il au final une réponse satisfaisante à la question de savoir si la personne est ordonnée à la Cité ou le contraire ? La conclusion de la Pensée sociale de l'Église que nous venons de rappeler dans le paragraphe précédent, formule l'équilibre à respecter entre la personne ordonnée au bien commun de la société, dans l'ordre temporel, et le bien commun de la société ordonné aux fins dernières de la personne, dans l'ordre spirituel.

Pour une application prudente et mesurée du principe de totalité

42. Après avoir rappelé les termes du principe de totalité, la fraternité Saint Pierre apporte une précision pleine d'équilibre : « Celui qui recherche le bien commun du peuple, recherche, aussi, par voie de conséquence, son bien propre. Parce que ce bien propre ne peut exister sans le bien de [tous] et parce que faisant partie du [tout], la famille et la cité, il faut qu'il

⁴⁵ Mc 12, 31.

⁴⁶ *Compendium de la pensée sociale de l'Église*, 167. Encyclique *Quadragesimo anno*

⁴⁷ Du principe de totalité à la primauté du bien commun, Fraternité Saint Pierre, www.salve-regina.com
Consulté le 2 09 2024.

considère son bien au regard de ce qui est prudent pour le bien de la famille et de la cité ». En un mot, pour résoudre ce problème, nous avons besoin de sortir d'une approche littérale, donc réductrice, du principe de totalité.

Le Pape Pie XII, lui-même, ose parler d'une « application erronée du principe [de totalité] ». Pour lui, ce « principe est insuffisamment élucidé, sinon dans sa substance, du moins dans son application au bien commun dans les choses humaines. Le bien commun existe, mais il justifie des recherches ultérieures »⁴⁸. Le Pape affirme que « l'homme, dans son être personnel, n'est pas ordonné à l'utilité de la société, c'est la communauté qui est là pour l'homme ». En effet, la communauté n'est pas un tout qui subsiste en soi, et ses membres n'en sont pas les parties intégrantes, comme des organes au sein d'un corps. La communauté est une simple unité de finalité et d'action. Les individus, et non les personnes [cf. supra], ne sont que les collaborateurs et les instruments pour la réalisation du but communautaire, en vue du « véritable bien commun [spirituel] » qui est supérieur au bien commun de la cité.

Cette position de Pie XII, prise en 1952, est précédée, par celle de Léon XIII qui rappelle, dès 1890, que « la nature n'a pas institué la société pour que l'homme la prenne pour but, mais pour qu'il trouve en elle et par elle, les secours propres à la conduite à la perfection »⁴⁹. Puis, Pie XI affirme, en 1937, que « la cité est pour l'homme et non l'homme pour la cité »⁵⁰. Enfin, Pie XII, encore, précise, en 1943, que « toute société humaine, pour peu que l'on fasse attention à la fin dernière de son utilité, est ordonnée en définitive au profit de tous et de chacun de ses membres, car ils sont des personnes »⁵¹.

Ni la cité, ni l'homme ne sont une fin dernière

43. D'après la Fraternité Saint Pierre, pour Saint Thomas, l'homme n'est pas ordonné à la seule société politique. Il n'est pas, selon tout lui-même, partie de la société politique puisque le bien commun de celle-ci n'est qu'un bien commun subordonné. L'homme est ordonné à cette société [uniquement] qu'en tant que citoyen. C'est l'ordre des biens, causes finales et causes premières, qui ordonne l'ordre des biens communs. En conséquence, *la cité est pour l'homme*, non pas en qualité de « tout », mais en ce que l'homme est « partie d'un autre tout », un tout supérieur à la cité. En effet, l'homme, en tant que capable de la vision béatifique, doit aussi s'ordonner au bien du tout parfaitement universel, comme les biens communs supérieurs, c'est-à-dire à Dieu, au Royaume de Dieu. Si la cité est pour l'homme, c'est en tant que ni la cité, ni la personne ne sont une fin dernière.

Cette précision paraît essentielle, car elle protège l'homme et la société de toute tendance individualiste, en faisant de l'homme la fin de la société, et de toute tendance totalitaire, en faisant de la société la fin de l'homme. La personne n'est donc ordonnée au bien commun de la société que pour autant que cette dernière soit elle-même ordonnée au bien supérieur de la personne qui est Dieu.

Hors de tout contexte doctrinal, la cité Fraternité Saint Pierre confirme que la formule « la cité est pour l'homme » pourrait être aussi dangereuse que « l'homme est pour la cité ». Celle-ci tendrait à absorber l'homme dans le social [danger totalitaire]. Celle-là tendrait à faire de la personne le tout suprême, en ayant en soi la cause et la fin [individualisme]. Elle poursuit : « On peut dire que la cité est ordonnée à l'épanouissement de la personne humaine, à condition de préciser que cet épanouissement n'est pas à lui-même sa règle supérieure et

⁴⁸ Citation de secondes mains de la Fraternité Saint Pierre

⁴⁹ Lettre *Encyclique Sapientae christianae*.

⁵⁰ Encyclique *Divini redemptoris*.

⁵¹ Encyclique *Mystici Corporis*.

unique. Ainsi la cité est pour la personne, dans le contexte de l'ordination à Dieu de l'une et de l'autre. La cité n'est pas ordonnée à l'orgueil, à l'égoïsme, à la volonté de puissance de la personne ».

La cité est par et pour l'homme ; l'homme est par et pour la cité

44. Au final, l'opposition entre le bien commun [de la cité] et de la personne est une erreur. Car le bien commun est le bien commun des personnes, sinon il n'est plus le bien commun. Il n'existe pas hors des personnes. Ce bien commun est un bien moral comportant, avant tout, les conditions nécessaires au respect des droits et de la dignité des personnes qui composent la société⁵². La cité est au service du bien commun, et chaque personne y coopère ; c'est en ce sens que la personne est pour la cité. La communauté politique est un tout accidentel et non substantiel. Le bien commun temporel, n'est pas le bien de la communauté politique, il est le bien des tous substantiels, membres de la société. En mettant en relief, depuis Pie XI, la formule « la cité est pour l'homme », l'Église s'oppose à l'application totalitaire du principe de totalité qui s'exprimait par « l'homme est pour la cité ». Mais ces deux formules contraires peuvent exprimer vérité ou erreur, selon la perspective dans la laquelle on les prend, comme cela vient d'être démontré.

Dans le contexte de la Pensée sociale de l'Église, la Fraternité Saint Pierre propose de dire : « « La cité est pour l'homme et la cité est par l'homme » ou encore, à la fois, « la cité est par et pour l'homme » et « l'homme est par et pour la cité ». Pour elle, le principe de totalité, et son application, n'est entendable que pour autant qu'il s'inscrive dans la doctrine philosophique chrétienne complète de l'homme, de la société et du monde.

Voilà qui montre qu'un équilibre est possible en l'attaque de Charles de Koninck contre le personnalisme et les possibles déviations de la pensée personnaliste.

III. Le statut de la personne dans la perspective d'une économie de communion

45. Ce questionnement à propos du Personnalisme, par la qualité des sujets traités et par les réponses apportées, éclairé par la Pensée sociale de l'Église, va nous aider à mieux comprendre ce que pourrait être un des fondements anthropologiques de l'Économie de communion, le statut de la personne, socle d'une nouvelle théorie économique alternative à l'économie libérale.

Mais, il ne sera pas fait référence aux sources déjà citées, car l'objet de cette synthèse est d'abord d'énoncer ce qui pourrait être les convictions de l'Économie de communion et celles qu'elle entend assumer en tant que telles.

Le continuum entre le spirituel, la philosophie et l'économie

46. L'Économie de communion n'est pas une économie catholique, mais une économie nourrie par la Pensée sociale de l'Église catholique, au XXI^{ème} siècle.

⁵² Pie XII

L'Économie de communion est engagée dans les enjeux de son temps, en distinguant l'action « en tant que chrétien » qui est soumise à l'obéissance de l'Église, et l'action « en chrétien » qui est la mise en œuvre individuelle des idées chrétiennes dans le temporel.

Ses fondements philosophiques prennent leur source, dans la philosophie réaliste fille d'Aristote et de Saint Thomas d'Aquin, sans vouloir ignorer d'autres apports, comme, dans le cas présent, la philosophie Personnaliste, qui enrichiraient ce socle philosophique, tout en conservant une cohérence générale.

Dans l'Économie de communion, il existe une cohérence, une intrication entre le spirituel, le philosophique, l'économique, le social et le politique. La foi éclaire la raison et la raison nourrit la foi. L'économie peut donc être pensée en y intégrant le spirituel. C'est la réalité même de l'Incarnation qui fonde la convergence des vérités de la raison, de la science et de celles de l'Évangile.

Le drame de l'époque moderne s'est d'avoir séparé la science de la vie sociale, de la vie spirituelle et morale de la personne humaine dont la destinée transcende tout ce qu'elle produit. Ne pas prendre en compte ce continuum, fruit de l'unité de la personne, c'est se priver dangereusement d'informations cohérentes pour la maîtrise des enjeux de justice et de paix.

Ce paragraphe est une indication importante pour définir le statut de l'économie de communion et son ultime objectif temporel.

Le personnalisme peut nous accompagner dans la réflexion pour approfondir ce continuum. Les éléments rassemblés et présentés dans les chapitres précédents, constituent une belle matière. Que ce soit dans les domaines de la démocratie, de la mondialisation, de l'histoire, de l'économie. Mais en se référant au véritable personnalisme qui implique une philosophie de la nature, de la société et de la religion. Pour le personnalisme il est nécessaire d'être ordonné à une fin extérieure à l'homme et à la société, comme garantie de la dignité de l'homme. Faut-il, alors, aller jusqu'à l'affirmation, au sein de ce continuum, du « primat du spirituel », comme le prône le personnalisme ? Sans la référence spirituelle chrétienne, l'économie de communion ne se différencie plus des autres courants économiques. Cette question est essentielle pour bien définir le positionnement spirituel de l'économie de communion qui aujourd'hui fait régulièrement débat. Nous disposons d'un très bon exemple de cette intégration du spirituel au sein de l'économie en la personne de l'économiste catholique François Perroux. Il a pensé l'économie en y intégrant sa foi. Les principes fondateurs d'une nouvelle économie qui en découle, sont en harmonie avec les intuitions de Chiara Lubich.

au libéralisme et à l'individualisme, non au totalitarisme d'Etat

47. Contre le gigantisme des mécanismes sociétaux, contre l'idéalisme et le rationalisme, il faut renouer avec l'homme concret responsable, capable de réponse à la crise de civilisation par la transformation, d'abord, de soi-même et, ensuite, des structures socioéconomiques. Non au libéralisme et à l'individualisme qui renverse les valeurs humanistes de Jérusalem, d'Athènes et de Rome, conduisant à une culture matérialiste et nihiliste. Non au totalitarisme d'Etats qui broient les individus et nient la primauté de la personne. Refus d'un monde globalisé où la personne est une marchandise pour le profit d'un capitalisme financier totalitaire, fruit du naturalisme. Refus d'une pensée moderne que se réduit à la seule rationalité de la science, elle-même réduite au modèle de la seule science physico-mathématique. Refus du processus de dépersonnalisation qui s'ensuit en ne voulant connaître

le sujet que de l'extérieur comme un objet. Il faut réencaster la science, et en particulier la science économique, dans la vie sociale, la vie spirituelle et morale des personnes dont la destinée transcende tout ce qu'elle produit. Le christianisme est la seule véritable révolution pouvant proposer un remède et un lieu de résistance humanisante.

La personne humaine : libre et d'une dignité éminente

48. L'amour trinitaire est l'origine et la fin de la personne humaine. Parce qu'il est créé à l'image de Dieu-Amour, l'individu humain à la dignité de personne, il n'est pas seulement un individu ou quelque chose. Il est quelqu'un capable de se connaître, de se posséder, de se donner librement, d'entrer en communion avec d'autres personnes, capable d'une réponse de foi et d'amour au Créateur. La relation entre Dieu et l'homme se reflète dans la dimension relationnelle et sociale de la nature humaine. L'homme est un être social, en l'autre Dieu se reflète. Dans sa relation aux autres, l'homme est d'abord responsable de leur vie : Tout d'abord le « Tu ne tueras pas » du Décalogue, et ensuite le « tu aimeras ton prochain comme toi-même » dans l'Évangile. Ainsi la vie de l'homme est sacrée et inviolable.

En désobéissant à Dieu par orgueil, l'homme a entraîné une double blessure pour soi et pour les autres. Ce péché, à la fois personnel et social, alimente des « structures de péchés » qui se concrétisent par un désir exclusif de profit et de pouvoir, à tout prix.

La personne ne peut se refermer sur sa propre fin. Malgré sa dignité éminente, la personne n'est pas une fin en soi. La sincérité subjective peut être trompeuse au regard de la hiérarchie des biens. Il ne faut pas « isoler la personne abstraite en canonisant sa raison », comme l'écrit le philosophe Blondel. La personne ne peut pas s'achever en elle-même, mais dans un achèvement surnaturel, mouvement vers Dieu.

49. L'homme est un être spirituel, biologique et social. Ainsi sa primauté morale, son éminente dignité, sa réalité spirituelle constitue une seule réalité. Il est donc voué à se dépasser sans cesse au-delà de son désir, grâce à une aide extérieure divine, se libérant ainsi de son égoïsme pour trouver son unité dans le libre don d'amour, dans la communion avec les autres, dans l'ouverture et l'accueil. La personne humaine est au-dessus de tout groupe dans la découverte non pas du « moi » mais du « toi ». Cette ouverture aux autres est une réponse au péril que court la personne, grâce à l'édification d'un réseau de communautés ouvertes à la communauté trinitaire des personnes divines.

L'affirmation de la personne ne doit pas correspondre à une vision ni individualiste ni massifiée. La recherche de ce qui est bon et digne pour l'homme doit se situer dans la perspective d'un Dieu transcendant et créateur qui interpelle l'homme comme liberté responsable. Il est ouvert à l'autre, c'est en réponse à un « tu » qu'il peut dire « je ». *Chacun doit considérer l'autre comme un autre lui-même, en se préoccupant, avant tout, de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement.*

Il est libre face à toutes les choses créées. La dignité de l'homme exige qu'il agisse dans la liberté, mû par sa conviction personnelle, en assumant sa propre responsabilité. Il construit l'ordre social. Mais la détermination du Bien et du Mal appartient à Dieu. Sa liberté est appelée à accepter la loi morale que Dieu lui donne, la loi naturelle. L'homme accomplit des actes bons quand il obéit à la Vérité, c'est-à-dire quand il ne se prétend pas le créateur, le maître absolu de la Vérité et des normes éthiques. Sa liberté, ses droits et ses devoirs, sont ordonnés à la loi naturelle qui participe de la loi éternelle identifiée à Dieu, le Décalogue et les Béatitudes.

L'Économie de communion a donc une vision positive de l'homme. Son humanisme est un acte de foi fondé sur la raison, dans ce que l'homme a de meilleur sur le plan matériel et spirituel, en tant qu'être humain responsable.

Ces paragraphes en italiques sont des « pierres angulaires » pour l'économie de communion. Ils sont la conclusion des paragraphes 47, 48 et 49.

La personne est la fin de la société, sans être sa fin dernière

50. Il convient, d'abord, de distinguer individualité et personnalité. L'individu est un instrument de la société, alors que la personne est la finalité de la société. Mais la personne suppose l'individualité. Ainsi les actions individuelles en société doivent être envisagées comme des moyens au service de la personne. Elle est appelée à agir pour les autres, avec les autres, par les autres. La personne se perfectionne en sortant d'elle-même pour s'occuper des autres dans une réciprocité de services.

La dignité transcendante de la personne est la fin de la société, sans être sa fin dernière. Les institutions doivent promouvoir le développement intégral de la personne qui ne peut être finalisée à des projets de caractère économique, social et politique, au nom du progrès de la société. *Les mutations sociales authentiques ne sont effectives et durables que si elles sont fondées sur des changements décisifs de conduite personnelle, comme condition réelle de moralisation de la vie sociale. La libération des injustices promeut la liberté et la dignité de la personne, condition d'une croissance personnelle et commune, en particulier des plus pauvres.*

La personne est un être social qui ne débouche sur la communion des personnes, sur le don de soi, qu'à la condition d'aimer son bien propre et celui des autres. Et ce, au sein de groupes stables, ayant comme fin le bien commun, dans des relations de solidarités.

La personne et le bien commun

51. Le bien commun d'une société est l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun, d'atteindre leur perfection. Le bien commun est la dimension sociale et communautaire du bien moral de la personne. Mais le bien commun de la société n'est pas une fin en soi. Il n'a de valeur qu'en référence à la poursuite des fins dernières de la personne et du bien commun de la création entière. Sachant que la fin dernière des créatures, c'est Dieu. *On ne peut pas priver le bien commun de sa dimension transcendante qui dépasse la dimension historique de l'humanité.*

La personne se réalise dans et par les autres, ce qui conduit à rechercher le bien dans toutes les formes de la vie sociale : famille, association, entreprise, ville, région, Etat, communauté de nations, ... Nous sommes tous responsables du bien commun et nous devons y coopérer. Il s'agit de réaliser le bien des autres comme s'il était le sien. Le bien commun est ordonné à la promotion intégrale des personnes en termes de justice et de paix, de pouvoirs de l'Etat, d'environnement, de services aux personnes, de générations à venir, de relations entre les nations. *Il faut attribuer à chacun ce qui lui revient en revenant à une juste répartition des ressources du monde.* La responsabilité en revient, en premier lieu, à chacune des personnes et en cas de défaillance ou d'injustice et d'iniquité à l'Etat. *Le but de la vie sociale est le bien commun, le bonheur terrestre, historiquement réalisable.*

Le développement doit, donc, être au service du bien-être de chaque homme et de tous les hommes, en devenant intégral, endogène, décentralisé, participatif et compatible avec la volonté politique des populations. Des corps sociaux intermédiaires entre l'individu et l'Etat sont nécessaires, mais sans absolutiser les appartenances collectives, car la nation n'est pas un absolu mais une communauté de destin.

La cité par et pour l'homme

52. La personne n'est pas ordonnée à l'utilité de la société, c'est la communauté qui est là pour l'homme. En effet, la communauté ne subsiste pas en elle-même, elle est une simple unité de finalité et d'action. Les individus, et non les personnes, ne sont que les collaborateurs et les instruments pour la réalisation du bien commun communautaire, en vue du véritable bien commun spirituel qui lui est supérieur. La cité est pour l'homme et non l'homme pour la cité. Mais si la cité est pour l'homme, c'est en tant que ni la cité, ni la personne ne sont une fin dernière, protégeant ainsi la personne et la cité de toutes tendances individualistes ou totalitaires. La personne n'est donc ordonnée au bien commun de la cité que pour autant que cette dernière soit elle-même ordonnée au bien supérieur de la personne qui est Dieu et non à l'orgueil, à l'égoïsme, à la volonté de puissance de la personne.

Ainsi, nous pouvons en conclure que la cité est par et pour l'homme et l'homme est par et pour la cité, les deux, homme et cité, étant ordonnés à une dimension spirituelle portée par un Dieu Amour..

L'économie comme lieu de création d'humanité

53. Une philosophie de la dignité de la personne impliquerait-elle une philosophie de l'action ? Pour répondre à cette question, le philosophe Maurice Blondel peut-il être une référence précieuse pour l'économie de communion ? En effet la grandeur de l'homme réside, à la fois, dans son insatisfaction face à la situation du monde et dans sa capacité d'agir pour y remédier, créant ainsi une réalité nouvelle. Ainsi, l'action désigne le pouvoir propre de tout être d'exprimer ses potentialités en lien avec son milieu, l'action passant de l'action individuelle, à l'action sociale, et à l'humanité. Cette approche blondélienne et personnaliste de l'action peut-elle être fructueuse pour l'économie de communion dans la continuité de la pensée économique de François Perroux ? L'ambition serait de développer une philosophie de l'économie comme lieu de création d'humanité et, non seulement, comme outil de production matérielle. Pas d'ordre économique, sans relations morales et politiques pour le déterminer et l'orienter. Au-delà d'une philosophie du travail, il faut une philosophie de l'action et de la création, pour penser l'économie, l'activité sociale, au service du développement humain intégral, contribuant à l'émergence d'une *économie des ressources humaines*.

Une civilisation de l'amour ne peut être efficace qu'en ordonnant la production à une juste répartition de la richesse produite. Les œuvres de charité, « les bonnes œuvres », ne peuvent pas nous détourner de « grand œuvre » qui est de libérer les hommes de la misère et de l'oppression.

L'humanisation de l'économie passe par la protection de la vie, par le refus de la pauvreté et par le respect de la planète.

Pour illustrer ce point de vue, revenons au témoignage de François Perroux au travers de quatre citations :

-« Nous sommes en quelque mesure le projet que nous formons. L'avarice et le meurtre reculeront quand nous formerons explicitement et publiquement le projet de protection de la vie et du développement de l'espèce ».

-« L'économie de l'homme humanisé commencera le jour où l'espèce ne laissera plus mourir ses pauvres ».

-La mise en œuvre de la planète et la mise en valeur des hommes sont les seules solutions alternatives à la destruction ou à la décomposition des sociétés qui acceptent encore de tuer et de laisser mourir pour gagner de l'argent et du pouvoir ».

-« *Faire advenir une économie d'intention scientifique qui rend compte de la réalité des sociétés et qui soit en même temps une économie pour l'homme. En ce sens la science de l'homme constitue un principe permanent de révolution économique*⁵³ ».

Cette dernière citation ne formulerait-elle pas l'objectif de la théorie économique nouvelle annoncée par Chiara Lubich.,

Une éthique fondée sur la loi naturelle

54. L'éthique est fondée sur la loi naturelle, enracinée dans la nature humaine. L'homme n'est pas son créateur, ni sa fin. En termes d'éthique, l'économie est ordonnée au développement plénier de l'être humain. Il faut libérer la pensée économique des interprétations mécanistes, individualistes et statistiques. Il faut l'ouvrir à de nouvelles logiques, celles de la complexité et des dynamiques socioéconomiques. L'économie n'est pas le régulateur suprême, elle doit être régulée par des exigences morales et par les Etats. Cette éthique ne saurait être fondée sur la seule Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, mais également sur le Décalogue et les Béatitudes chrétiennes. Se profile ainsi une vision universaliste appelant tous les hommes à partager les mêmes valeurs, au niveau mondial, l'humanité se réalisant comme une fraternité entre les races et les peuples. Cette vision universaliste serait chrétienne, pour l'économie de communion, avec une tonalité franciscaine, ancrée dans la dimension sociale du catholicisme ce qu'il est par essence, car son fondement est la charité, cœur de la Trinité.

Le profit n'est un surplus que si les coûts du statut humain sont préalablement couverts ainsi que les coûts liés au respect de l'environnement. Le profit ne peut être le moteur de l'économie que s'il est soumis à des contraintes d'intérêt général. C'est le développement de la ressource humaine, considérée dans tous ses éléments qui est prioritaire. Les Etats ont le droit et le devoir d'imposer aux entreprises la charge d'une participation au développement local et des obligations d'intérêt général.

Pour une concurrence régulée par le juste prix, par le don et la coopération

55. En termes sociologique et politique, il est impossible de penser une économie réelle sans réfléchir aux phénomènes de pouvoir et aux relations coopératives. En réalité le marché n'est pas régulé de façon automatique, mais par des luttes de pouvoirs. En particulier, les prix sont le résultat de rapport de forces asymétriques. La concurrence doit être régulée, non seulement par le marché, mais par l'Etat et par une nécessaire solidarité, fondée sur le juste prix. Au-delà des pouvoirs négatifs, il peut aussi exister des pouvoirs positifs fondés sur le don et la coopération.

Priorité au changement des comportements personnels

56. L'économie de communion n'est pas, en soi, une troisième voie entre le capitalisme et l'Etatisme, elle est un chemin étroit de changement des comportements des personnes et des organisations, agents socioéconomiques. Elle n'est donc pas un système mais un processus

⁵³ François Perroux par Jean-Simon Tabournel, Colloque Humanisme et philosophie citoyenne, Université catholique de Lyon, Janvier 2008.

qui interpelle, d'abord, la personne et la famille, puis l'entreprise, et les acteurs publics, en particulier l'Etat. Comme le philosophe Blondel, l'économie de communion refuse toute forme de révolution. *Une civilisation se construit lentement. C'est une illusion de faire table rase du passé et de croire à l'efficacité d'une décision soudaine. La révolution passe d'abord par notre transformation personnelle, jusqu'à l'abnégation. Il ne suffit pas d'une élite cultivée qui reste dans un ordre spéculatif, laissant à d'autres le soin de l'application. Il faut aussi une solidarité entre la pensée et l'action.* De plus, toute révolution [toute civilisation] doit être individualiste et communautaire, ordonnée à une fin transcendante.

Cette priorité donnée au changement de comportement personnel est un enjeu stratégique. Elle peut expliquer l'échec du personnalisme à changer la société. En effet, il ne suffit pas de penser le changement, il ne suffit pas de traduire cette pensée dans une vision politique, si elle ne se concrétise pas par un grand nombre de pratiquants. La réussite du libéralisme et du totalitarisme est fondée sur deux tendances majeures de l'être humain : la cupidité et l'orgueil qui gouvernent le monde depuis toujours. La civilisation de consommation qui a été plébiscitée par la très grande majorité des habitants de la terre est l'expression de la première tendance. Le capitalisme d'Etat est une des expressions de la seconde.

L'ambition de l'économie de communion est d'une autre nature rappelée par le Pape François en Février 2017 à Rome : « être le sel de la terre ». Toute ambition serait vaine et une forme de mensonge, car la pratique de l'économie de communion relève d'une conversion personnelle, ce qui, par essence, ne peut pas être le fait d'une majorité. Les fondements chrétiens de l'économie de communion « ne sont pas de ce monde ».

Maurice Blondel rejoint, par avance, le Pape François en écrivant à propos du personnalisme :

« Les difficultés rencontrées par l'action humaine sont une aide plutôt qu'un obstacle. Mais il refuse toute forme de révolution ou d'ordre nouveau radicalement différent de ce qui précède. Pour le philosophe, une civilisation se construit lentement. C'est une illusion de faire table rase du passé et de croire à l'efficacité d'une décision soudaine, faisant d'un coup surgir la « victoire de l'esprit. La révolution passe d'abord par notre transformation personnelle, jusqu'à l'abnégation⁵⁴ ».

Une réflexion à poursuivre au-delà de « la centralité de la personne humaine »

57. Voilà explicité ce qui pourrait être un des fondements philosophiques de la nouvelle théorie économique, appelée de ses vœux par Chiara Lubich. Il peut, d'ores et déjà, être complété par le texte sur le don⁵⁵ comme autre fondement majeur de l'approche anthropologique de l'économie de communion.

Rappelons que pour cette réflexion à partager, nous avons convoqué, cinq philosophes, Blondel, Maritain, Mounier, Vialatoux et Lacroix, un économiste François Perroux, sur lesquels plane l'ombre bienfaisante de Péguy. Nous avons aussi mobilisé la Pensée sociale de l'Eglise, la Fraternité Saint Pierre et dans le rôle de contradicteur, le philosophe de Koninck.

Il faut maintenant enrichir et actualiser ce premier texte par les apports des philosophes de la deuxième moitié du XXème siècle et ceux qui nous accompagnent au XXIème siècle. Le débat est ouvert.

⁵⁴ Maurice BLONDEL, *Les équivoques du personnalisme*, Cité par Claude Trois fontaines, Colloque de l'université catholique de Lyon. Janvier 2008.

⁵⁵ L'économie de communion, « une » économie du don, Institut François Neveux, Marc Reynaud, 4 05 2020.

58. A la lecture de ces lignes sur des penseurs qui ont porté ou critiqué le personalisme, on comprend que ce courant ne peut pas laisser indifférent au regard de son ambition fondatrice, de sa contribution à la vision de l'homme et de son influence encore à ce jour. Il interpelle aussi les principes fondateurs de l'économie de communion et du Mouvement des Focolari qui en est à l'origine. Se pose tout de suite une question. Le Mouvement des Focolari est-il « personaliste » sans le savoir ou se pense-t-il comme tel, sans le préciser ? L'économie de communion est-elle de sensibilité personaliste ? A minimum, elle ne peut que s'enrichir en fréquentant ce courant philosophique. Quant à son réclamer, il est trop tôt pour apporter une réponse. Les débats majeurs qui ont émaillé sa naissance et sa diffusion, et qui ont été relatés dans ce texte, peuvent éclairer de son bon usage comme fondement philosophique d'une théorie économique nouvelle. En particulier au regard de l'approche que prône la philosophie réaliste.

Enfin, le philosophe Maurice Blondel met en garde contre une des tentations du personalisme : en faisant appel à un « esprit nouveau », une élite cultivée est un utile ferment. Mais s'ils restent seuls pour diriger la « révolution de l'ordre », il n'y aura pas de révolution. Rester dans un ordre spéculatif, pour laisser à d'autres le soin de l'application, est une mauvaise prétention. Il faut aussi une solidarité entre la pensée et l'action⁵⁶.

En un mot, si l'économie de communion parle des pauvres, mais ne conduit pas des actions concrètes en leur faveur, il n'y aura pas d'économie de communion.

Marc REYNAUD

⁵⁶ Idem note 56.